



# LE REGROUPEMENT D'AUTORISATIONS

**Richard LAUNAY**  
**DEN/DANS/DRSN/SAGD/STDS**

*5<sup>ème</sup> rencontre des PCR*





# Le regroupement des autorisations

Les utilisations de sources de rayonnements ionisants sont nombreuses dans l'industrie mais également dans les domaines de la recherche.

Pour la plupart de ces utilisations, une autorisation délivrée par le ministre de la santé (ASN-DGSNR) est obligatoire (cf. code de la santé publique).

Pour certains utilisateurs et organisations cela se traduit par plusieurs autorisations délivrées sur le territoire nationale voir sur le même site géographique.

Afin d'optimiser la gestion de ces autorisations, leur regroupement est envisageable.



# Les moyens du regroupement

Avant de regrouper, il faut s'assurer que l'organisation en place puisse porter le projet, à savoir a minima :

- Un titulaire (responsable de l'activité nucléaire);
- Le regroupement doit être cohérent (pratique) et non de complaisance;
- Le chef d'établissement doit être moteur et support au titulaire;
- L'organisation doit être cohérente avec le regroupement;
- Les moyens humains et matériels doivent être correctement dimensionnés;



# Les avantages du regroupement

Le regroupement doit être décidé après la réalisation d'une analyse avantage / inconvénient.

Les avantages sont nombreux :

- Gain d'unités d'œuvres et efficacité économique;
- Mutualisation des moyens (humains et techniques);
- Souplesse des autorisations (activités, utilisations, radionucléides, lieux, etc..);
- Optimisation de la gestion des flux (produits, déchets, etc.);
- Transparence et amélioration de la lisibilité des activités d'un site.;
- Une professionnalisation (reconnaissance) du « métier » de PCR.



# Les inconvénients du regroupement

Tout comme les avantages, les inconvénients sont également nombreux :

**« Attention regroupement ne signifie pas simplification »**

- Une vision politique claire;
- Des acteurs clairement identifiés qui ont un « véritable » pouvoir d'action;
- Des moyens techniques et humains conséquents;
- Des règles et des procédures applicables à grande échelle;
- Des modes de gestion rigoureux (déchets, études de poste, formation, etc.)



---

# Conclusion

Ceux qui ont déjà eu à mener la rédaction d'une demande d'autorisation savent à quel point ce travail peut être difficile notamment lorsque la radioprotection n'est pas le cœur de métier.

Les PCR sont bien souvent les responsables désignés et la cheville ouvrière incontournable de ce type d'exercice.

Il est impératif d'étudier ce regroupement avec eux. Il est indispensable de donner aux PCR les moyens humains, économiques et organisationnels dont ils ont besoin.

**Le regroupement est une amélioration pour tous et non un soulagement pour beaucoup...**